



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de parcelles le long de la RD 110 à UHLWILLER

Rapport n° CP/2014/336

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession à des riverains de parcelles de terrain relevant de son domaine privé situées le long de la RD 110 en traverse de la Commune de UHLWILLER.

Le Département du Bas-Rhin, propriétaire de parcelles situées en bordure de la RD 110 à UHLWILLER, a été sollicité par deux propriétaires riverains, en vue de leur vendre des terrains cadastrés en section 68 n° 352 avec une surface de 0,44 are, n° 353 pour une surface de 0,08 are et n° 354 pour une surface de 0,02 are. Ces parcelles relèvent du domaine privé départemental.

Consultés à cet effet, les services du Département n'ont pas émis d'objections quant à la cession de ces parcelles qui ne sont d'aucune utilité pour la voirie départementale.

Elles ont été estimées par France Domaine à une valeur vénale de 3 000 € l'are, soit un prix global de 1 620 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

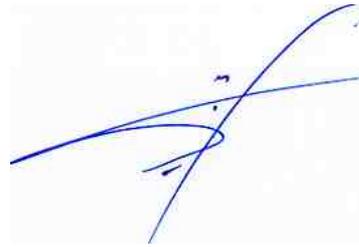
- approuve la cession aux riverains concernés des parcelles issues de son domaine privé cadastrées sous section 68 n° 352 pour 0,44 are, n° 353 pour 0,08 are et n° 354 pour 0,02 are au prix de 3 000 € l'are pour un prix global de 1 620 €.

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les actes de vente afférents à ces cessions.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL